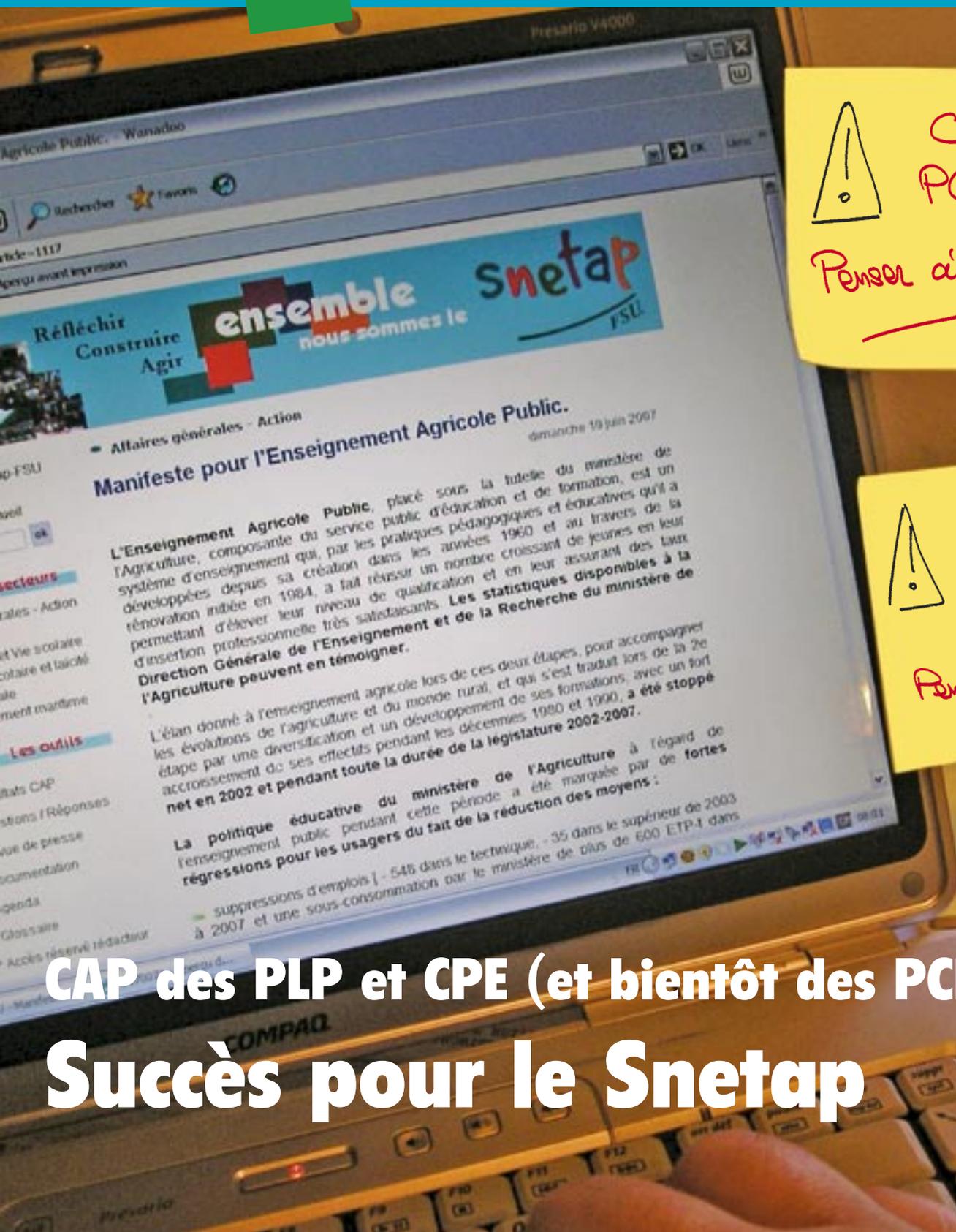


l'enseignement agricole

snetap - FSU



CAP
PCEA

Penser à voter !



Manifeste
de l'enseignement
agricole public

Penser à signer !

CAP des PLP et CPE (et bientôt des PCEA) Succès pour le Snetap





Une négociatrice (commerciale) au ministère



Christine Lagarde, 51 ans, le nouveau ministre de l'Agriculture et de la Pêche, était depuis juin 2005 ministre délégué au Commerce extérieur. Avant d'entrer en politique, cette avocate de renom a dirigé le prestigieux cabinet américain Baker & McKenzie, un des premiers cabinets d'affaires au monde.

La nomination de cette négociatrice pose clairement les objectifs du gouvernement : négocier à l'OMC et à l'Union Européenne une place privilégiée pour un système agricole français peu réformé. La nomination de Mme Lagarde « veut clairement dire que l'agriculture est devenue un dossier mondial et qu'on y met une spécialiste des négociations internationales », a expliqué à l'AFP Bertrand Hervieu, secrétaire général du Centre international de hautes études méditerranéennes. De son côté le président de la FNSEA Jean-Michel Lemétayer, déclarait « Nous avons besoin d'une ministre qui a des convictions (...) pour tout ce qui est européen, international ».

Reste pour l'enseignement un maigre espoir : la nouvelle ministre est fille d'enseignants. Mais sa conception de l'éducation sera-t-elle en accord avec celle du Snetap ? Des valeurs qui devraient pouvoir s'évaluer prochainement au cours d'une audience que le Snetap a demandée à Madame le ministre.

actualité

4

- › CAP des PLP et des CPE : Un succès incontestable, un vote significatif...
- › Elections à la CAP des Certifiés : un geste simple, lourd de signification... Votez !
- › Visite de Sarkozy à l'EPL de Seine-Maritime : Les personnels de l'EAP reçus par le Directeur général
- › Rapport Darcos : Les intentions du ministre de l'EN
- › Rentrée 2007, des conditions déplorables
- › Assises des personnels de direction : Débats constructifs
- › Développement durable : L'agriculture doit y prendre toute sa place



corpo

10

- › Disparition : mais que sont devenus les Sasu ?
- › CFA-CFPPA : bilan du protocole en mi-teinte
- › CAP Sasu : Appel à candidature
- › Transfert des TOS : L'heure du choix



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : juin 2007
CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513

Manifeste pour l'enseignement agricole public

Le manifeste lancé

Le manifeste lancé par le Snetap et la FCPE recueille de nombreuses signatures. Les éléments portés à la connaissance des personnels, des parents et des partenaires remportent une adhésion forte tant sont criants le manque de moyens et les régressions pour l'enseignement agricole public.

La campagne de sensibilisation et de signatures se poursuit, que ce soit en ligne ou sur papier. Faire circuler et signer le manifeste, c'est donner plus de poids au Snetap pour arracher au ministère des moyens décents pour la prochaine rentrée.

http://www.snetap-fsu.fr/article.php3?id_article=1117

Préparer les ripostes unitaires pour refuser les reculs programmés



Malgré tous les reculs sociaux subis sous la présidence précédente, de 2002 à 2007, une majorité de Français a choisi lors de l'élection présidentielle d'élire un membre du gouvernement sortant co-responsable de ces reculs et promoteur d'une vision sécuritaire de la société.

A trois jours du premier tour des législatives, tous les sondages annoncent en outre une chambre bleu horizon, avec l'hypothèse de plus de 400 sièges de députés pour l'UMP. Si le scrutin confirme les intentions de vote actuellement exprimées, le Parlement risque de n'être qu'une chambre d'enregistrement qui entérinera à un rythme accéléré tous les projets annoncés par le candidat Sarkozy pendant sa campagne électorale.

Nous savons tous que ces projets, inspirés par une doctrine 100 % libérale, vont se traduire par de nouvelles attaques contre les acquis sociaux, par de nouveaux reculs des services publics et très probablement, par de nouvelles atteintes aux libertés.

Dans le secteur de l'enseignement, la reconduction de la majorité sortante rend caduque toute perspective de réversibilité du transfert des TOS (inscrit dans la loi de décentralisation d'août 2004). Ceux-ci vont devoir exercer prochainement leur droit d'option. Le SNETAP, qui les a tenus informés de toutes les étapes du transfert, va organiser des réunions d'information régionales pour les éclairer sur les enjeux de leur choix.

Le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, tout en étant critique sur le décret de Robien, entend redéfinir le métier d'enseignant et les obligations de service qui y sont liées. Il a annoncé l'ouverture de négociations qu'il entend faire aboutir au printemps 2008 (Cf. article page 6). Les personnels de l'enseignement agricole seront eux aussi bien évidemment concernés.

La rentrée 2007 s'annonce plus catastrophique que jamais dans l'Enseignement Agricole Public et l'offre de formation publique va de nouveau régresser si des moyens supplémentaires ne sont pas votés par le Parlement. La DGER, qui devrait mettre en évidence les besoins criants et l'insuffisance de ses moyens, cherche au contraire à dissimuler la réalité de la situation, de plus en plus déplorable.

Refusant ce déclin programmé de l'Enseignement Agricole Public, **le SNETAP a lancé conjointement avec la FCPE (*) un Manifeste pour l'EAP** qu'il a largement diffusé et qu'il appelle les personnels, les parents, les élus politiques et les professionnels à signer massivement. Ce Manifeste vise à peser auprès des nouveaux responsables politiques pour obtenir le vote d'un collectif budgétaire à l'été 2007 en faveur de l'EAP et un budget 2008 qui tienne compte des besoins des établissements.

L'heure ne doit pas être au défaitisme ou au renoncement. Bien au contraire, nous devons affirmer nos valeurs et nos exigences et préparer tous ensemble les mobilisations larges et unitaires qui permettront d'imposer d'autres choix.

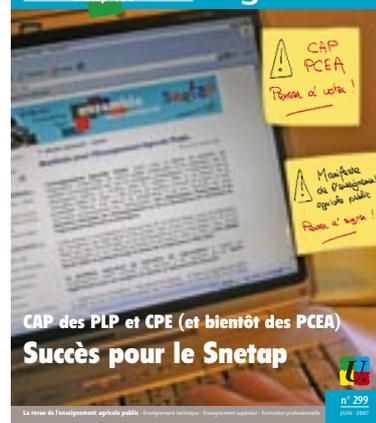
(*) – Les autres syndicats de l'EAP, eux aussi contactés par le SNETAP, n'ont pas souhaité s'associer à ce Manifeste, en invoquant des raisons diverses.



Annick Merrien

l'enseignement agricole

snetap - ESU



CAP des PLP et CPE (et bientôt des PCEA)
Succès pour le Snetap

Le revue de l'enseignement agricole public - Enseignants agricoles - Enseignants agricoles - Formateurs professionnels

n° 299
oct. 2007

Edito

Elections à la CAP des Certifiés Un geste simple, lourd de signification... Votez !

L'abstention un cadeau fait par les PCEA au gouvernement !

Lors de l'élection à la CAP des PCEA (21 mai 2007), le quorum n'a pas été atteint. Cette élection doit donc être recommencée (vote du 14 juin au 5 juillet 2007).

L'abstention importante qui a marqué ce scrutin même si elle est due à des causes multiples (dates, modalités de vote, surcharge de travail) risque malheureusement d'avoir des conséquences très lourdes en permettant au Ministère de la récupérer politiquement et stratégiquement : Les enseignants ne seraient pas très attachés à la gestion paritaire des corps, et seraient sans inquiétudes pour les réformes à venir qui dès lors pourraient être appliquées sans concertations ni négociations...

Dans ce contexte, envoyer un signal fort !

Un vote massif pour cette élection dont la clôture interviendra le 9 juillet (date limite d'arrivée des votes au ministère) doit clairement empêcher cette récupération qui rendrait compliquée la tâche des représentants syndicaux à la rentrée 2007, au moment où toute la capacité militante du SNETAP devra se mobiliser pour garantir aux PCEA que les réformes envisagées dès aujourd'hui (cf. annonces de Xavier Darcos), ne se traduiront pas par les régressions lourdes qui sont à craindre.

Les PCEA syndiqués au SNETAP ont une responsabilité particulière !

Le résultat des votes à cette CAP aura une signification dont chacun, et plus encore les PCEA syndiqués au SNETAP, doit avoir conscience.

- Le vote doit être massif pour clairement marquer la volonté des collègues de ne pas renoncer à la gestion paritaire de leur corps.
- Le vote doit être massif pour signifier au ministère la vigilance qu'exerceront les collègues sur toute remise en cause de leur statut et de leurs conditions de travail.
- Le vote en faveur du SNETAP-FSU doit être majoritaire, car les conceptions du métier d'enseignant défendues par les différentes organisations syndicales ne sont pas les mêmes. Contrairement à d'autres, le SNETAP n'est pas prêt à accompagner le changement sans poser des exigences fortes en termes de rémunération et de garanties pour nos conditions de travail.
- Le vote en faveur du SNETAP-FSU doit être massif, car après le succès à la consultation générale, le succès à la CAP des CPE, le succès à la CAP des PLPA, conforter encore davantage la représentativité du SNETAP est un impératif face aux enjeux à venir.

La défense et la promotion des personnels enseignants seront au centre des négociations et des rapports de force dès la rentrée 2007. Chacun le sait, seul un SNETAP encore plus représentatif saura réellement porter et défendre les intérêts de tous les collègues enseignants. Dans ce contexte, les PCEA et plus encore les PCEA syndiqués au SNETAP ont une responsabilité particulière : voter et faire voter pour le SNETAP-FSU !

Votez avant le 5 juillet 2007

CAP des PLP et des CPE

Un succès inc un vote signi



Un succès incontestable

Pour la CAP des CPE

Malgré 11 votants de moins par rapport à 2004, le SNETAP obtient 15 voix de plus (+ 9,08 %). FO n'a pu présenter de liste et l'addition

des voix de l'UNSA et de la CFDT (31 voix) représente moins de 50 % des voix recueillies en 2004 par cumul des voix de La CFDT, de SUD et de FO (67 voix).

Même si l'abstention progresse, ce que nous regrettons, le taux de participation reste très significatif

CAP des CPE

Catégorie CPE	2007	% par rapport inscrits	sièges	2004	% par rapport inscrits	sièges
Inscrits	366			342		
Abstention	97	26,50		69	20,17	
Votants	269	73,50		273	79,82	
Nuls/blancs	8	2,19		1	0,29	
Suffrag. exp.	261	71,31		272	79,53	
% par rapport aux suffrages exprimés						
SNETAP-FSU	230	88,12	4	215	79,04	3 + 1
FO				10	3,68	0
SGEN-CFDT	11	4,21		22	8,09	0
SUD RURAL				25	9,19	0
UNSA	20	7,67				

CAP des PLP

Catégorie PLP	2007	% par rapport inscrits	sièges	2004	% par rapport inscrits	sièges
Inscrits	3 638			3 274		
Abstention	1 754	48,21		1 624	49,60	
Votants	1 884	51,79		1 650	50,40	
Nuls/blancs	35	0,96		25	0,76	
Suffrag. exp.	1 849	50,83		1 625	49,64	
% par rapport aux suffrages exprimés						
SNETAP-FSU	1 177	63,66	4	968	59,57	4
FO	246	13,30	1	227	13,97	1
SGEN-CFDT	200	10,82	0	218	13,41	0
SUD RURAL				103	6,34	0
UNSA	114	6,16	0	75	4,62	0
CGT				34	2,09	0
SUD/CGT	112	6,06	0			

ontestable, ficatif...

(71,31 %) et la représentativité du SNETAP (88,12 %) totalement incontestable.

Pour la CAP des PLPA

Une participation toujours très insuffisante, en raison d'une part

des modalités de vote choisies par l'administration et que le SNETAP dénonce depuis des années, mais aussi de la surcharge de travail que subissent les collègues en fin d'année, qui malheureusement ont relégué au second plan le geste pourtant hautement symbolique d'élire leurs représentants.

Avec plus de 63 % des exprimés le SNETAP conforte sa représentativité (+ 4 %).

Si FO maintient ses positions et garde son siège, les listes communes CGT/SUD subissent une perte sensible, tout comme la CFDT (- 2,5), dont l'érosion profite à l'UNSA qui ne parvient cependant pas à réaliser un score significatif (6,16 %), loin derrière le SNETAP, FO et le SGEN-CFDT.

Un vote significatif

Une fois encore, nos collègues ont émis un vote sans ambiguïté.

La reconnaissance du travail effectué

En portant massivement leurs suffrages sur les listes présentées par le SNETAP-FSU, c'est d'abord la reconnaissance du travail fait au quotidien par des militants prenant en compte la situation de chaque collègue, mais privilégiant l'intérêt général aux intérêts particuliers.

L'approbation d'orientations claires et d'un bilan d'activité

Lucides quant aux promesses électorales et aux capacités des uns ou des autres à les mettre en œuvre, nos collègues ont d'abord fait confiance à des équipes militantes confirmées qui peuvent compter sur l'appui et la représentativité renouvelée du SNETAP-FSU.

Le choix de l'organisation syndicale la plus représentative

Nos collègues savent bien en effet que dans un contexte où le « travailler plus pour gagner plus » se traduira inéluctablement par des remises en cause statutaires multiformes, il faudra nécessairement toute la cohérence et la complémentarité du travail des élus paritaires et de l'organisation la plus représentative pour élaborer de véritables contre-propositions, et imposer le cas échéant un véritable rapport de force.

Une élection CAP n'est ni un jeu ni une partie de poker, c'est le moment où les personnels choisissent leurs représentants sur des bases claires : ils l'ont fait, ils ont choisi les listes présentées par le SNETAP-FSU pour les CAP des PLP et des CPE, c'est ce qu'ils feront on votant massivement pour la liste présentée par le SNETAP-FSU pour la CAP des PCEA.

Alain Dachicourt



CAP PCEA : Retour aux urnes

Pour la CAP des PCEA le quorum n'ayant pas été atteint, de nouvelles élections sont organisées. Les enseignants PCEA sont invités à ne pas laisser passer l'occasion d'exprimer leur choix en faveur du Snetap.

Avant les vacances, pensez à voter !



CFA
CFPPA

A la demande des secrétaires régionaux, ou des sections, ou des personnels de centres, le secteur CFAA/CFPPA du SNETAP/FSU est allé à la rencontre des collègues dans leurs établissements.

De la région Centre, en passant par l'Auvergne, la Basse-Normandie pour le lycée maritime de Cherbourg, les Pays de Loire, la région Rhône-Alpes, le SNETAP FSU dresse un bilan peu réjouissant de la situation des collègues non titulaires, titulaires, ATOSS ou enseignants.

Si les années fin 90 début 2000 ont été marquées par l'application du protocole de gestion (tout ou partie) et par la titularisation d'agents au titre de la loi SAPIN, reste qu'aujourd'hui dans bon nombre de centres il y a les « laissés pour compte ».

On leur fait croire que le protocole n'est plus en vigueur ou on l'utilise pour ne pas respecter le statut des titulaires !

Le SNETAP-FSU fait le triste constat que les centres qui n'ont pas appliqué le protocole dès sa parution ou dans les années qui ont suivi, ne l'appliquent toujours pas voire même proposent des conditions d'emploi plus défavorables qu'avant...

(suite de l'article page 10)

Visite de Sarkozy à l'EPL de Seine-Maritime

Les personnels de l'EAP reçus par le Directeur Général

Visite éclair

« Comme à la télé », un président qui court de site en site, serre des mains, et fait semblant d'improviser un échange avec des « vrais gens » (en fait, des élèves, des étudiants et formateurs sélectionnés la veille de cet échange, des questions préalablement avalisées par l'Elysée, des réponses préparées, pas de choses qui fâchent, donc). Après cette petite pièce de théâtre, notre président s'est payé un petit bain de foule contrôlé, avec élèves très contents de vivre ce « non-événement »...

Mme Lagarde fait de la figuration, et se contente d'acquiescer lorsque Sarkozy, répondant à toutes les questions, lui lance : « *N'est-ce pas Christine, je ne dis pas de bêtises, hein ?* ». A la fin de cette visite, elle essaie de rattraper Sarkozy dans sa course folle, ne prenant pas 2 minutes pour rencontrer les personnels de son ministère, malgré nos demandes répétées. Savait-elle, en prenant ce ministère que la majorité des fonctionnaires de l'Agriculture sont des personnels de l'enseignement ?

Et l'enseignement agricole public dans tout ça ?

Après avoir vite compris que les personnels ne rencontreraient ni le Président de la République, ni la ministre de l'Agriculture, nous leur transmettons par l'intermédiaire des chefs de cabinets le Manifeste de l'EAP, ainsi que le questionnaire du SNETAP-FSU auquel Sarkozy n'a pas pris le temps de répondre en tant que candidat à l'élection présidentielle. Promesse nous est donnée de remettre « *en main propre à M. le Président, bien que je ne puisse vous promettre qu'il vous répondra personnellement* ».

Nous profitons aussi de la présence de très nombreux journalistes (presse écrite nationale, régionale, radios, TV) pour leur transmettre le Manifeste, mais nous avons eu du mal à les intéresser à la chose.

Rencontre avec le DGER

M. Buër, accompagné de sa collaboratrice et de notre SRFD, rencontre une délégation d'une vingtaine de collègues qui lui remettent le Manifeste. **Très bref résumé de la rencontre :**

● **Dédoublements en LV** (cf. note de service de février 2007). **Réponse du DGER :** « *Nous allons veiller à ce que cette note soit appliquée avec le moins d'écart possible entre les régions pour la rentrée 2007 (!)* ».

● **Affichage « mensonger » des modifications de structures** au niveau national, car cela ne correspond pas à ce qui se passe en région : on compare une fermeture de classe avec des ouvertures d'EIL par exemple (1 EIL représente 180 heures, 1 classe en moyenne 800 à 900 heures). **Réponse :** « *C'est exact, nous allons vérifier que l'emboîtement entre les échelons national et régional soit plus pertinent à l'avenir* ».

● Enfin, plus globalement, le **désarroi des collègues** qui voient la DGER comme l'instance qui n'a comme projet que les prochaines fermetures de classes, et n'a aucune ambition pour l'EAP. Les personnels ont envie de donner leur avis, de participer d'avantage (par exemple lorsqu'on demande aux équipes leur avis sur les rénovations de référentiels, les délais sont beaucoup trop courts, nous sommes curieux de savoir combien de retours récupère vraiment la DGER...). **Réponse :** « *Nous ne sommes pas le service des fermetures de classes, ce n'est pas notre souhait. En ce qui concerne la rénovation des référentiels, j'entends bien vos arguments. Les modalités de la participation des personnels seront améliorées dans l'avenir. Pour votre information, nous avons quand même un certain nombre de retours...* ».

Franck-Olivier Pauvert

Secrétaire régional Haute-Normandie

Rapport Darcos

Les intentions

Récemment chargé par le candidat Sarkozy de rédiger un rapport sur « la situation morale et matérielle des professeurs en France », Xavier Darcos est aujourd'hui en charge du ministère de l'Education Nationale. L'analyse du contenu de son rapport remis en mars 2007 au candidat Sarkozy donne des indications quant à ses intentions.



En préalable, M. Darcos reconnaît que le « décret De Robien du 14 février 2007 sur les décharges horaires cristallise toutes les oppositions car il supprime 2 800 équivalents temps plein ». Il recommandait donc « un moratoire ou une suspension ». Pourtant, lorsque la FSU l'a rencontré, après sa nomination, il n'a apporté aucune réponse quant au devenir de ce décret et a

Rentrée 2007

Réalisé lors du dernier CSN des 23 et 24 mai, le tour d'horizon et l'éclairage des secrétaires régionaux à propos des conditions dans lesquelles se prépare la prochaine rentrée scolaire a montré combien, une nouvelle fois, nous pouvons nous attendre à une rentrée catastrophique si aucune inflexion budgétaire en faveur de l'EAP n'est décidée rapidement !



Les Secrétaires Régionaux ont souligné en premier lieu les trop nombreuses entraves rencontrées par les représentants des personnels pour obtenir de leur DRAF et SRFD toutes les informations que le respect de la transparence et du dialogue social exigeraient.

s du ministre de l'EN

clairement laissé entendre que la question des moyens et des postes ne recevrait pas de réponse positive.

Sur la question des salaires, le rapport laisse clairement apparaître que le salaire moyen d'un enseignant est de 2 300 euros, contre 3 500 euros pour un cadre du privé, que « *le salaire moyen des enseignants titulaires du second degré et du supérieur a reculé en euros constants de 1,9 % entre 2002 et 2003* » et qu'« *un(e) jeune professeur du second degré dispose d'un salaire très modeste : 1,3 SMIC* ». Pourtant la seule proposition, en matière de salaire, consiste à augmenter légèrement l'accès à la hors classe.

Par ailleurs la présentation est particulièrement tendancieuse, puisque, censé évoquer « la réalité du traitement actuel des enseignants », il aborde surtout la question du temps de travail, et lorsqu'il évoque des exemples de rémunération, il englobe systématiquement des heu-

res supplémentaires. Ce faisant, il reconnaît implicitement qu'un enseignant doit faire environ trois heures supplémentaires pour avoir une rémunération raisonnable.

Enfin, lorsqu'on décortique ses propositions, on y retrouve l'essentiel des mesures qui avaient fait l'objet des critiques les plus vives de notre part :

● **La bivalence** : si la mention complémentaire n'est plus évoquée, la proposition d'une « *prime de bivalence qui valorise financièrement la double qualification des enseignants* », revient à généraliser la bivalence.

● **L'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)** : en proposant de « *rendre aux professeurs d'éducation physique et sportive, les heures supplémentaires rémunérant ce service rendu, s'il est rendu* », il ne fait que confirmer les mesures De Robien, qui avaient supprimé le caractère forfaitaire et inclus dans les obligations de service, de l'UNSS.

● **L'annualisation des services** : Xavier Darcos estime ainsi que : « *Le moment est venu par exemple de poser la question de l'annualisation des services d'enseignement* ».

● **L'individualisation des rémunérations** : le rapport propose de définir une « *typologie* » des métiers de l'enseignement aujourd'hui. Il faudra distinguer les diverses situations professionnelles (ex : professeur de collège dans un quartier sensible ; professeur de lycée des métiers ; professeur de BTS ou de classes préparatoires ; professeur principal ; responsable d'un projet éducatif ; etc). Les obligations réglementaires de service et les rémunérations principales et indemnitaires seraient établies sur cette base fonctionnelle.

● **La rémunération au mérite** : « *Les professeurs dont les élèves auront progressé ou réussi leurs examens, les professeurs qui auront conduit avec succès à leur terme des projets pédagogiques*

ou éducatifs pourront bénéficier de primes. Le chef d'établissement serait dans ce cadre le principal évaluateur des personnels. »

● Si le rapport reconnaît enfin la nécessité de renforcer le **soutien scolaire**, il ne propose pas de l'inclure dans le temps de service, comme nous le demandons mais propose que « *l'organisation du soutien scolaire, soit assuré par les enseignants volontaires et rémunéré en heures supplémentaires* ».

Prétendant répondre au malaise des professions enseignantes, qui ont vu leur pouvoir d'achat fortement amputé et leur charge de travail alourdie, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale ne propose en fait que de travailler plus, pour récupérer une partie des pertes de salaire. Et, au passage, d'imposer flexibilité et rémunération au mérite. Ce n'est pas de cela dont la profession a besoin.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

7, des conditions déplorable

En effet, si les volumes de la DGH régionale ont bien été notifiés par la DGER aux DRAF/SRFD dès le mois de février, de nombreux secrétaires régionaux ont dû batailler pour les connaître et surtout, pour obtenir leur déclinaison par établissement, qui reste au mieux un point d'incertitude, au pire un point de blocage de la part de certains SRFD qui refusent de les communiquer même avec toutes les réserves qui s'imposent.

Faut-il que les chiffrages soient mauvais pour tenter à ce point de retarder leur diffusion !

De fait, pour la plupart des régions, les DGH sont une nouvelle fois revues à la baisse par rapport à celles de cette année. La baisse se situe au minimum dans une fourchette allant de - 0,2 à - 1 %. **Comment dans ces conditions les DRAF-SRFD vont-ils pouvoir assurer la rentrée, après 4 années de baisse continue ?**

Plusieurs leviers vont être mis en œuvre pour que chaque région « passe » dans l'enveloppe de DGH qui lui a été attribuée.

Le premier levier, faut-il le rappeler, réside dans le renoncement quasi général à une politique ambitieuse en matière de développement des **structures pédagogiques**.

C'est notamment le refus partisan d'ouverture de classes dans le domaine des Services, qui demeure, malgré les effets d'annonce de la DGER à l'automne 2006, une chasse gardée de l'enseignement agricole privé.

Le **second levier**, tout aussi dévastateur et plus pervers, sera une fois encore l'application, au seul Enseignement Agricole Public, des **plafonnements d'effectifs** qui, en limitant les recrutements dans les classes entrantes, mettent en péril l'ensemble de l'édifice de certaines filières... C'est ainsi par exemple

que limiter des effectifs en première année de BEPA rend souvent fragile la situation du Bac Pro qui lui succède. Le plafonnement conduit aussi au rejet de redoublants, ce qui est pour nous inacceptable, et complètement paradoxal quand le contexte est celui d'un « creux » démographique...

Les **regroupements dits « pédagogiques »**, mais en fait de pure gestion, constituent eux aussi un autre levier qui n'a plus de limite dans l'enseignement agricole... mixage des niveaux, des options de formation sont déjà en œuvre mais la tentation est de plus en plus grande désormais d'associer élèves et apprentis dans une même classe... Inacceptable pour le SNETAP !

Enfin, ce sont bien sûr toutes les **options facultatives**, y compris celles que l'établissement se doit réglementairement de proposer aux élèves, comme les LV, qui seront

visées. De ce fait, c'est l'attractivité des établissements qui sera remise en cause.

A ce jour et selon les informations dont nous disposons, les moyens attribués à l'EAP sont très insuffisants pour assurer une rentrée normale et sereine.

Sans le vote d'un collectif budgétaire dès que possible, ce sont encore des centaines d'élèves (dont des redoublants) que l'enseignement agricole public ne sera pas en mesure d'accueillir et qui iront grossir les effectifs des MFR. C'était le choix ouvertement assumé de notre précédent ministre de l'Agriculture, Dominique Bussereau. Sera-t-il aussi celui de notre nouvelle Ministre ?

Nul doute que la pétition autour du Manifeste de l'Enseignement Agricole Public lancé par le SNETAP-FSU et la FCPE peut peser sur ce choix !

Gérard Pigois

Assises des personnels de direction

Débats constructifs

Organisées par le SNETAP-FSU, les Assises des personnels de direction ont réuni, le 2 mai dernier à l'ENGREF, plus de 60 directeurs et adjoints d'EPL, directeurs de centres ou directeurs d'exploitation.

La matinée, consacrée aux conséquences de l'évolution du système éducatif et de l'enseignement agricole sur les conditions d'exercice des métiers de direction, a clairement mis en évidence les conséquences négatives des politiques successives d'abandon de la priorité éducative.

Les restrictions budgétaires et, au prétexte d'autonomie, l'absence d'orientations concrètes des pouvoirs politiques, ont largement contribué à augmenter la pression reposant sur les personnels de direction et ont, en démobilisant l'ensemble des personnels, rendu de plus en plus difficile la gestion des établissements et l'animation des équipes.

L'après-midi, centrée sur les conditions statutaires, a confirmé ce malaise. En effet, l'incertitude de certaines situations (nombre de faisant fonction, directeurs de centres sans statut bien défini) et le statut d'emploi imposé aux directeurs d'EPL (alors qu'à l'EN c'est un statut de corps) accentuent encore ce sentiment d'être abandonnés par leur hiérarchie. L'Inspection de l'enseignement agricole est également intervenue, soulignant l'impact de la judiciarisation de la société. Elle a insisté sur les différents niveaux de responsabi-

lité des personnels de direction et la manière d'y faire face.

Les personnels de direction ont également souligné les difficultés qu'ils rencontrent à faire reconnaître et respecter leur engagement syndical, au même titre que tout salarié. Ils ont clairement exprimé leur attachement à pouvoir exercer ce droit.

En fin de journée, le Directeur général, venu participer à la clôture des Assises, a pris connaissance de la synthèse des débats et a esquissé quelques réponses. Si, sur le contexte global, il a fait peu de commentaires, il a néanmoins reconnu l'importance et l'investissement des personnels de direction au service de l'EAP.

Il a également convenu que le nombre de faisant-fonction était anormal et préoccupant, et que l'incertitude du statut des directeurs de centres ne contribuait pas à un climat serein pour l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, la seule réponse vraiment concrète a été son engagement à revoir les conditions de versement de la prime de direction aux directeurs de CFA et CFPPA.

Le SNETAP-FSU publiera prochainement une synthèse des débats de cette journée, avec des extraits des interventions. Il la diffusera à l'ensemble des personnels de direction, et aux syndiqués, par l'intermédiaire de « L'Enseignement Agricole ».

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint



Développement durable

L'agriculture toute sa pl

Le « Grenelle » de l'environnement durable, axe politique phare du nouveau gouvernement, exclurait de ses réflexions des activités, comme pour la PAC, pour le moins extrêmement controversées. Le SNETAP entend dénoncer cette supercherie !



Le réchauffement perceptible du climat, la disponibilité d'une eau de qualité sont désormais des préoccupations citoyennes que les politiques ne peuvent plus esquiver. La nouvelle majorité présidentielle sortie des urnes, entend donner un retentissement à cette orientation et après avoir désigné un ministre du Développement Durable, avec un rang de ministre d'Etat et rencontré les associations sensibilisées à l'environnement, le nouveau Président a, à grand renfort de presse, décidé d'un « Grenelle » de l'environnement pour l'automne.

Or, alors que la presse précise jour après jour le périmètre de cette table ronde, il convient dorénavant de dénoncer qu'en seraient exclues des activités pourtant extrêmement controversées telles, la politique agricole commune (PAC), les OGM, les transports et le nucléaire. Les lobbies n'ont pas manqué d'intervenir pour soustraire à la réflexion souhaitée par les citoyens, des activités qui engendrent de graves et durables dégradations de l'environnement et de la santé, souvent sans réversibilité possible dans le cadre actuel des connaissances et des techniques.

Répondre au défi du changement climatique, c'est le premier axe développé par le MAP, dans sa stratégie ministérielle de développement durable (SMDD). Stratégie publiée en mars 2007, n'ayant fait l'objet d'aucune concertation avec

le e doit y prendre ace



les représentants des personnels, établie en application de la stratégie européenne de développement durable (SEDD). Pour le SNETAP, ce premier axe est pour le moins inapproprié, il ne peut s'agir de s'inscrire dans le changement climatique, mais au contraire d'avoir la volonté politique d'inverser la tendance, ainsi que la France s'y est engagée à Kyoto.

Malheureusement, le premier objectif « *favoriser l'adaptation des secteurs agricole, forestier et halieutique aux conséquences du changement climatique* » confirme nos inquiétudes. Les suivants, se limitent à « *encourager aux économies d'énergie et à la valorisation de la biomasse, ou encore à contribuer à la réussite des plans – pompeux et trompeurs – biocarburants, biocombustibles, biomatériaux et bioproducts...* ».

Quant aux services du MAP, établissements publics (EP) et EPL, ils devront *réduire les émissions de*

gaz à effet de serre (GES) et améliorer les bilans GES des exploitations agricoles des EPL.

Le changement de verbe quant il est fait état des services publics, tend selon l'adage « pollueur-payeur » à stigmatiser davantage, une fois de plus, la sphère publique afin de masquer les carences politiques à l'égard des lobbies de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des transports.

Si l'exemplarité de tous les services de l'Etat ne peut être négligée, l'urgence à répondre aux objectifs environnementaux vaut pour tous et sans exclusive et les aides actuelles allouées à la production ou aux transports (...) nécessiteraient d'être redéployées rapidement en faveur de nouveaux modes s'inscrivant dans un objectif de développement durable.

La France étant signataire des accords de Kyoto dès lors, *il ne s'agit plus seulement de sensibiliser à la défense de l'environnement*

mais bien d'assigner à chaque activité, des critères à respecter et des objectifs à atteindre.

La surdité actuelle des organisations professionnelles agricoles (OPA) [1] et les contenus des projets de référentiels de formation du Bac Pro CGEA, du BP REA (responsable d'exploitation agricole de niveau IV), du BTS Aquacole et du BPA Travaux Forestiers de niveau V présentés à la CPC et au CTPC-DGER [2], ont conduit le SNETAP à intervenir et proposer des alternatives.

Le module MP4 du référentiel de formation du Bac Pro CGEA traitant du pilotage de l'exploitation peut devenir l'une des clés de cette réorientation. En effet, l'actuel projet conçoit le pilotage sous les seuls aspects technico-économiques. L'intégration de l'agriculture, de l'aquaculture et de la forêt dans les trois piliers du développement durable, justifierait que les référentiels prévoient des critères « technico-durables ». Ainsi, le SNETAP exige *d'ajouter au pilier économique et financier actuellement retenu, les piliers social et environnemental afin de fixer à chaque activité l'effort à accomplir.* Des écobilans, notamment bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) et bilan quantitatif et qualitatif de l'eau par activité, ainsi que globaux par entreprise, contribueraient à la satis-

faction de ceux-ci. Evidemment, ces dimensions nouvelles se traduisent par de nouveaux savoirs et savoir faire à acquérir d'où la nécessité d'ajouter un horaire de sciences physiques dans les activités pluridisciplinaires affectées à ce module.

Le SNETAP a aussi souhaité faire préciser des contenus enseignés et les recommandations correspondant à ces mêmes contenus, sur des problèmes faisant l'objet de débats de société. Ainsi et notamment, il est souhaité que **les OGM ne soient pas seulement traités sous les seuls aspects de sciences appliquées mais aussi de façon plus transversale, en croisant les approches scientifique, technique et économique.** Les formations à l'application de telles techniques, doivent devenir des objets pluridisciplinaires afin que l'élève, l'apprenti, l'étudiant ou le stagiaire soit sensibilisé au principe de précaution en raison des risques inhérents à leur utilisation [3].

Serge Pagnier

(1) – Les OPA renvoient sur d'autres la responsabilité d'honorer ces engagements.

(2) – Les contenus se limitaient à de la sensibilisation aux différents aspects que recouvre le développement durable.

(3) – Les risques écologiques, de santé et économiques induits (dissémination des gènes, brevetabilité, intégration...) liés à leur utilisation.



CFA-CFPPA

Bilan du protocole en mi-teinte (suite)

(...) Par conséquent, pour certains agents les conditions d'emploi ne cessent de se dégrader alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter. **A titre d'exemples :**

- Non-respect du cadre juridique pour le renouvellement ou non de contrat.
- Non-respect de l'octroi de prestations tel que le supplément familial.
- Non-attribution de la prime ISOE de façon arbitraire et en dehors des règles définies par le CA.
- Avancement bloqué dans la carrière pour certains agents en dehors de concertation et de délibération au CA.
- Non-respect du droit à la formation et notamment à la formation syndicale.
- Bénévolat exigé sous peine de chantage à l'emploi.
- Violence verbale envers les agents (une collègue a été placée sous protection du ministère à la demande du SNETAP-FSU).
- Non-paiement d'heures supplémentaires dues.
- Non respect du statut des titulaires.

La liste est longue, et à cela s'ajoutent des salaires parfois très bas qui ne permettent plus aux agents de vivre dignement.

De plus la généralisation de la FOAD, de l'individualisation laisse planer de fortes inquiétudes dans la mesure où ces pratiques peuvent à terme être une menace réelle pour l'emploi.

Enfin ces rencontres ont permis de mesurer le rôle de l'activité syndicale et de la mobilisation des agents dans les centres. **En effet, on constate que là où il y a une base syndicale forte, des représentants des personnels forts et des mobilisations en cas de crise eh bien là le protocole s'applique beaucoup mieux, les statuts sont respectés et la concertation existe.**

- Pour faire respecter ses droits.
- Pour travailler dans des conditions sereines.
- Pour apporter le meilleur service public possible.

Le SNETAP-FSU rappelle qu'il faut :

- connaître ses droits pour les faire appliquer ;
- se présenter aux différents conseils de centre et d'administration ;
- réactiver la commission régionale de suivi d'application du protocole qui est installée dans chaque région ;
- ne pas hésiter à faire réunir la commission paritaire consultative régionale qui vise à étudier les conflits entre les agents et la direction pour toutes situations de fin de travail (fin de contrat, licenciement) afin d'envisager des solutions de reclassement ;
- faire connaître au secteur CFAA/CFPPA du SNETAP/FSU toute situation anormale ;
- se faire épauler par le secrétaire de section SNETAP/FSU de l'EPL et le secrétaire régional ;
- gérer les situations de crise de façon collective et soutenir les collègues en difficulté ;
- déposer un recours au tribunal administratif (avec l'appui du SNETAP/FSU) pour la non application du statut des titulaires conformément au mandat de congrès du SNETAP/FSU ;
- exiger des négociations locales et régionales pour l'application du protocole de gestion (648 heures de service global par an, grille PLP2...) ;
- exiger un bilan régulier de l'application de la loi de juillet 2005 portant sur la transformation des CDD en CDI.

Le SNETAP/FSU s'engage à :

- traiter tous les dossiers individuels ou collectifs en faisant appel au service juridique du ministère et à celui d'un avocat (après avis du bureau national du SNETAP/FSU ;
- intervenir auprès des autorités académiques et ministérielles pour dénoncer toutes situations irrégulières ;
- défendre la situation de tous les agents dans toutes les instances paritaires où il siège (CAP, commission de suivi du protocole...) ;
- relancer les dossiers problématiques (retraite des titulaires, chèques vacances, application du protocole, respect des statuts...) dans chaque instance et chaque groupe de travail avec le ministère.

Disparition

Mais que s

Dans l'indifférence générale, sans même sans rendre compte eux-mêmes, les Secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire – SASU – de l'enseignement agricole public ont disparu.



Victimes de...

Après les AASU, Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire, et les Adjoint Administratifs de l'enseignement agricole, les SASU ont été victimes de la fusion des corps (!), le 20 mai 2007 à 24 heures.

La fusion des corps n'a rien... d'érotique ni même de poétique ! C'est une opération présentée comme devant permettre aux agents d'évoluer plus facilement au sein de leur administration, peut-être comme un poisson dans l'eau pourrait dire notre ministre de la Pêche. Plus de possibilités de mutation et mutations plus faciles sans être obligé de passer par le détachement et des « perspectives de promotion moins contraintes » selon l'Administration.

Les SASU sont morts. Vive les SA !

C'est le 21 mai 2007 à 0 heure que sont nés les SA, Secrétaires d'Administration du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Ce nouveau corps regroupe les Secrétaires Administratifs de l'administration centrale c'est à dire des services du ministère lui-même, les Secrétaires Administratifs des services déconcentrés (DDAF, DRAF, DDSV) et les SASU, soit environ 2 500 personnes parmi lesquels, les anciens SASU représentent 23,6 % du nouveau corps.

ont devenus les Sasu ?



Alors, tout nouveau, tout beau ? Un joli bébé ?

Hélas, la réalité n'est pas à la hauteur des espérances. Comment peut-on penser construire un édifice bien assis, prêt à remplir ses missions, durable, alors que les fondations sont branlantes, le sol instable ?

A la dernière CAP des SASU du 3 mai dernier, nous avons ainsi dénombré :

- 26 départs à la retraite ;
- 31 demandes de départ en détachement ;
- 61 postes vides (avant le mouvement).

... pour seulement 19 accueils en détachement et des concours de recrutement qui se font attendre. On pourrait donc atteindre le chiffre d'une centaine de postes vides soit près de 21 % des postes de SASU !

Avec le nouveau corps, tout va mieux se passer ?

Le MAP veut nous faire croire à la magie, mais ce n'est qu'un mauvais prestidigitateur.

C'est nouveau, mais rien ne change. Sans doute une des rai-

sons pour lesquelles le ministère est si discret sur la création de ce nouveau corps.

En effet, par exemple, les primes ne sont pas harmonisées. Elles restent variables selon le service d'affectation.

Ainsi, il est préférable d'aller travailler à la DDAF plutôt qu'au lycée agricole situé à quelques kilomètres de là. Pourquoi ? Parce qu'à la DDAF, à grade égal, les primes sont plus élevées de plus de 240 % qu'en lycée alors que dans un cas comme dans l'autre, le temps de travail annuel est absolument identique. La perte pour un SASU, depuis la date où aurait dû se faire l'harmonisation (le 1^{er} janvier 2002), jusqu'au 31 décembre 2007 représente une somme de plus de 15 000 euros !

Oui, mais on va pouvoir muter en DDAF ou DRAF !

Attention ! Ne croyez pas que vous allez pouvoir prendre un poste en DDAF pour pouvoir toucher les primes. Car pour éviter tous les risques d'hémorragie des anciens SASU vers les services déconcentrés l'administration mettra en place des « compteurs » afin d'assurer un équilibre des mouvements au sein du corps entre les différents servi-

Mais alors pour moi, ancien SASU, quels sont les avantages ?

L'administration nous offre un plan de requalification, super ! Pour les nouveaux SA, la possibilité de passer l'examen professionnel d'Attachés, fantastique ! 2 500 SA et 7 places d'Attachés à l'examen professionnel, extraordinaire ! Nombre d'inscrits 380, soit 1,8 % de chances de devenir attaché, merveilleux !

Et cela, avec une épreuve de 6 heures pour bien tester ces prétentieux SA...

Qu'ils fassent le travail d'un attaché est une chose, qu'ils prétendent au titre d'Attaché en est une autre !

Par contre, en cas de besoin d'augmentation des effectifs dans certains services et de réduction dans d'autres, l'administration dispose d'un corps bien plus facile à gérer, à réguler.

Les personnels administratifs de l'enseignement agricole, sous-catégorie fonctionnaires ?

Représentant moins d'un quart des effectifs du nouveau corps, il va falloir être vigilant pour que nos

promotions soient au moins équivalentes à celles que nous avons auparavant. Que les collègues des autres services, du fait de leur nombre ou de leur proximité avec la haute hiérarchie, ne soient pas trop gourmands. Mais évitons aussi le piège de la division. Car être 2 500 à se mobiliser, à revendiquer, donne plus de force qu'à 480.

Un objectif immédiat : exigeons l'harmonisation des primes. Cette mesure coûte 16 millions d'euros. C'est tout à fait possible. Ainsi en 2006, le MAP a réalisé une économie de 100 millions d'euros sur les dépenses de personnels, supprimant purement et simplement 34 millions d'euros et transférant 65,4 millions en dépenses de fonctionnement des services et subventions.

Faisons respecter notre dignité, notre droit

Nous ne pouvons pas tolérer un tel manquement de l'Administration face à ses engagements, nous ne pouvons pas accepter une telle injustice, nous ne pouvons pas admettre un tel mépris. Réagissons, mobilisons-nous, faisons respecter notre dignité, écrivons au Ministre pour lui faire part de notre colère et de notre refus d'accepter qu'une telle situation dure plus longtemps.

François Moreau

CAP Sasu : Appel à candidature

Suite à la fusion des corps des secrétaires d'administration, la CAP des Sasu sera à renouveler dès la rentrée de septembre 2007. Le Snetap lance un appel à candidature auprès de tous les camarades syndiqués de la catégorie. Les candidatures sont à adresser avant le 30 juin 2007 à :

Snetap-FSU,
Secteur coordination des CAP
Evelyne Bachelot-Hourdin
251, rue de Vaugirard
75732 Paris CEDEX 15

Ou prendre contact par téléphone au 01 49 55 84 46.

Transfert des TOS

L'heure du choix

Depuis août 2004, date de la promulgation de la loi de décentralisation dont une des mesures principales était le transfert des TOS, le SNETAP n'a eu de cesse d'en contester l'opportunité parce qu'il remet en cause l'unité des missions de service public d'éducation et fait courir à terme un risque fort de privatisation des missions exercées par les TOS.



C'est dans cette perspective que le SNETAP avait inscrit dans ses mandats d'exiger la réversibilité de la loi et dans cette alternative avait dans un premier temps proposé aux TOS de ne pas exercer leur droit d'option. L'analyse de la situation au cours des deux années qui se sont écoulées a conduit le CSN de janvier 2007, après la promulgation du décret du 30 décembre 2006, ouvrant le droit d'option, à conseiller aux collègues TOS de demander leur détachement afin qu'ils puissent bénéficier des avantages indemnitaires, éventuellement plus favorables, qui seraient servis dans le cadre d'emploi.

Cependant, compte tenu de la récente élection présidentielle, rendant improbable toute réversibilité, le CSN de mai 2007 considère qu'il apparaît maintenant, plus réaliste de conseiller aux TOS d'exercer leur droit d'option, quel qu'il soit, sans attendre la fin du processus.

Cette position, conforme aux engagements que le SNETAP avait pris à l'égard des TOS, d'analyser en permanence le contexte, afin de leur apporter toute l'aide nécessaire pour effectuer leur choix, ne cherche avant tout qu'à préserver l'intérêt des collègues.

Le droit d'option est donc ouvert depuis le 30 décembre 2006 selon le calendrier suivant :

Si j'exerce mon droit d'option entre le :

- 30 décembre 2006 et le 31 août 2007, **la date d'effet sera le 1^{er} janvier 2008 ;**
- 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008, **la date d'effet sera le 1^{er} janvier 2009 ;**
- 1^{er} septembre 2008 et le 30 décembre 2008, **la date d'effet sera le 1^{er} janvier 2010.**

Quel choix exercer, intégration ou détachement ?

Pour autant, il n'appartient pas au SNETAP d'orienter le choix individuel des collègues car celui-ci s'apprécie de façon différente selon la situation de chacun et les dispositions qu'auront retenues chaque Conseil Régional.

Intégration ou détachement... le combat du SNETAP continuera, de toute façon, demain par le biais des structures qu'il a mise en place régionalement, par ses élus au sein des Comités Techniques Paritaires

des Conseils Régionaux, par la présentation de candidats lors du prochain renouvellement des CAP en 2008.

Revenir notamment pour les TOS :

- Des conditions de travail qui prennent en compte leur spécificité éducative ;
- Une harmonisation indemnitaire égalitaire pour les agents ;
- La mise en place d'un mouvement avec des critères transparents dans le cadre de CAP et une bourse d'échanges nationale ;

...est un mandat fort, que sans attendre le SNETAP va défendre auprès de l'Association des Régions de France. Le collectif TOS, mis en place au sein du SNETAP, chargé de répertorier les questions encore sans réponses, a en outre demandé à tous les responsables TOS régionaux de lui faire remonter toutes les informations afin d'établir un comparatif entre les Régions. Précarité, formation, action sociale... sont des enjeux importants pour lesquels le SNETAP entend aussi se mobiliser.

Jacques Vermillard



	Si « intégration »	Si « détachement »
Mouvement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Je peux demander un détachement au sein de la collectivité territoriale dans un autre cadre d'emploi. ■ Je peux proposer ma candidature auprès d'une autre collectivité qui aura déclaré une vacance de poste. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Je peux muter dans le même cadre d'emploi dans le même Conseil Régional mais... ■ Je ne peux pas être détaché(e) dans un autre cadre d'emploi ou un autre corps de la Fonction Publique.
Promotion	<p>Accès à la catégorie B : par concours et au choix.</p> <p>Accès au grade supérieur : identique dans les deux cas dans le cadre d'emploi spécifique.</p>	<p>Accès à la catégorie B : seulement par concours.</p>
Retraite	<p>La retraite sera servie par la CNRA, son calcul est identique à celui de la Fonction Publique d'Etat</p>	<p>Vous relevez du code des pensions civiles et militaires de l'Etat. Vos droits à retraite seront calculés en prenant en compte l'indice atteint dans le corps d'origine.</p>